

MAILLE D'ANJOU ADAPAEF PMA de Maine-et-Loire
*Association Départementale Agréée des Pêcheurs Amateurs aux Engins et Filets
 et de la Protection du Milieu Aquatique sur les eaux du domaine public de Maine-et-Loire*
 49170 LA POSSONNIERE

ASSEMBLEE GENERALE DU 7 Décembre 2019 à La POSSONNIERE

Suite à la convocation parue dans la presse (Infolocale) et envoyée à chaque adhérent par la Cordée, l'Assemblée Générale ordinaire (AG) de la Maille d'Anjou ADAPAEF PMA de Maine-et-Loire s'est tenue, de 9 heures à 12 heures 30, le samedi 7 Décembre 2019 à La POSSONNIERE salle du théâtre sous la présidence de Monsieur Yannick MALLET, assisté de Messieurs Yves CAYEUX, vice-président, Michel VEAUX, secrétaire, Marc FERRARI, secrétaire adjoint, Dominique GOURIER, trésorier et Jacques MEUNIER, trésorier adjoint et des autres administrateurs Messieurs Auguste BARRAULT, Jacques ROBIN, chargés des fonctions d'accueil et des aspects matériels auxquels se sont adjoints Monsieur Dominique PASQUIER, garde particulier, Pierre HOUTIN, de Jacques LUCAS, William ALBERTIER, Frédéric DUEDAL, Christian GAUTIER, Alain MANSE et Paul DESGRANGES

I – L'ACCUEIL DES INVITES

Le président Yannick MALLET accueille les invités et leur souhaite bienvenu à cette A.G. Il remercie LA POSSONNIERE pour le prêt de la salle du Ponton et du théâtre pour cette journée. Monsieur **GENEVOIS Jacques**, maire de la POSSONNIERE, nous parle de sa commune.

Il remercie nos invités qui ont fait le déplacement pour cette journée, il s'agit de Messieurs **Gilles CHOSSON** (président ADAPAEF 44), **Daniel MARQUET** (président ADAPAEF 37), **Raymond BISSON** (ADAPAEF 85), **Alain JAFRELOT** (président fédération pêche du Maine et Loire), **Julien DUGUE** (chef du service environnement, eau et forêt à la direction départementale du territoire), **Vincent DEPARIS** (unité chasse et pêche), **Hubert TUFFREAU** (ancien président de la fédération de pêche du 49).

Se sont excusées Mesdames **Stella DUPONT** (députée), **Kristell ALLEE** (conseil départemental) car prises par d'autres occupations.

Se sont également excusés Messieurs **BROUSSET**, **MAILLARD**, **FRADIN**, **PERARD** retenus ailleurs.

L'émargement, à l'entrée de la salle, a permis de compter 47 pêcheurs présents pour cette assemblée.

II Avant le début de cette assemblée, une minute de silence est demandée à l'ensemble de la salle pour le décès de quelques adhérents dont **Maurice ADRION** qui fut de longues années notre trésorier et contrôleur aux comptes à la fédération nationale des ADAPAEF

III –LA LECTURE DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE ASSEMBLEE GENERALE

A la demande du président, Monsieur Yves CAYEUX, vice-président, donne lecture des principaux passages du procès-verbal de la dernière AG de 2018 à LA POSSONNIERE, qui avait rassemblée 69 membres de l'association. Les grandes lignes de cette lecture sont principalement accès sur les rapports d'activité, financier et moral, ainsi que le montant de la cotisation pour 2018.

Aucune demande de modification n'ayant été faite, le vote pour l'approbation de ce procès-verbal de l'AG de Décembre 2018 est demandé aux adhérents présents et est validé à l'unanimité des présents.

IV – LE RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ANNEE 2019 :

Le président Yannick MALLET présente l'activité des membres du bureau :

- Déplacements à la FN ADAPAEF pour l'assemblée générale à REDON.
- Le bureau s'est réuni 5 fois.
- Le conseil d'administration s'est réuni 2 fois.
- La commission technique de notre association (composée de Messieurs MALLET, CAYEUX et VEAUX) a été à la DDT pour valider les dates d'ouvertures et de fermetures pour l'année 2019, les réserves annuelles et pluriannuelles ainsi que les réserves temporaires. A noter qu'une cartographie des réserves sera mise en place bientôt et remplacera à terme les pancartes trop souvent détruites
- La Maille d'Anjou a organisé l'assemblée générale en fin d'année à la POSSONNIERE
- Notre président, Yannick MALLET a été invité à deux assemblées générales de Loire Atlantique et de La Vendée.
- Il a assisté à 8 conseils d'administrations, 2 assemblées générales, 6 commissions et 4 réunions diverses à la fédération départementale du Maine et Loire à BRISSAC-QUINCE.
- Suite au remaniement de la fédération départementale de pêche, notre président Yannick MALLET a été élu au sein du bureau et en est maintenant le secrétaire.

Suite au manque de communication et de non défense de notre loisir, de la position équivoque des girondins à la FN ADAPAEF, de notre éviction au COGEPOMI, nous avons décidé de quitter cette fédération (quitus obtenu en assemblée générale l'année précédente). Le président national des ADAPAEF (Mr Olivier BOUCHET) a proposé à Yannick de rentrer dans le bureau national (refus) pour nous faire revenir sur cette décision.

L'activité de promotion a été limitée en 2019

- Présence au vide grenier de la « Basse ile » de CHALLONNES
- Avons organisés deux journées maillage, lancer d'épervier et fumage, une à VIVY le 13 Avril, la deuxième à la Basse ile de CHALLONNES en Septembre.
- Participation à la fête de la pêche à Montayer.
- Journée junior nature à BOUCHEMAINE (maison de la chasse).

L'alevinage :

Alevinage sur le Louet et le Layon avec des brochetons issu des bassins de la fédération.

Le nombre de nos adhérents, membres actifs, continue à diminuer

Cette année nous établis 225 licences sur le domaine de l'état et 69 Licences sur le domaine transféré.

Une perte de trois (3) de pêcheurs par rapport à 2018

V - LE RAPPORT FINANCIER DE L'ANNEE 2019

Les comptes 2019, du 1 Janvier au 1 décembre 2019, préparés par Monsieur Dominique GOURIER, notre trésorier sont présentés et expliqués par lui même

- **Le résultat des produits se monte à 48 899,71€** (vente cartes, repas réunion et conseil d'administration)
- **Le résultat des charges s'élève à 44 562,30€**
- Nous avons donc un résultat positif de :

4 337,41€

Il reste encore à payer pour 2019 :

La cotisation départementale de 2 600€
 Notre commande de flyers de 197€
 Les frais de garderie de 1 500€
Total à acquitter : 4 297€

Ne sont pas pris en compte les intérêts du livret (240€) et un retour de la fédération (230,93€) pour un total de 470,93 €, notre bilan se monte donc à :

511,34 €

Les disponibilités financières sont réparties de la façon suivante :

Sur Le compte courant : 450,22€
Sur le livret : 29 525,27€
En caisse : 302,10€

Qui représentent un total général de : 30 227,59€

Les commissaires aux comptes, Messieurs Paul DESGRANGES et Alain MANSE, après vérification des factures et papiers fournis par le trésorier, valident les comptes et le félicite pour la clarté et la bonne tenue des comptes.

Notre président demande l'approbation des comptes par vote.

Les adhérents présents n'ont émis aucune réserve et votent le rapport financier à l'unanimité.

VI- Les tarifs 2020

- **La cotisation 2020 pour les détenteurs de carte de la Maille d'Anjou : 87,50 €**

➤

- En 2020 elle sera de 87,50 €, elle se décompose de la façon suivante :

• CPMA	27,40€
• RMA	8,80€
• Fédé départementale	30,30€
• FN ADAPAEF	5,00€
• Maille d'Anjou	16,00€

A cela il faut ajouter le prix des licences de l'état et du département 2020 qui vont être de :

Pour le domaine de l'état

Licence de petite pêche = 54 €

Licence particulière = 26 €

Pour le domaine transféré

Licence de petite pêche = 53 €

Licence particulière = 27€

A cela, il faut ajouter 5€ de frais d'envoi

Cela revient à payer sur **le domaine de l'état** :

Licence de petite pêche :	87,50€+54€+5€ = 146,50€
Licence particulière :	87,50€+ 26€+5€ = 118,50€

Sur le domaine transféré

Licence de petite pêche	87,50€+ 53€+5€ = 145,50€
Licence particulière	87,50€ + 27€+5€ = 119,50€

➤ *La cotisation bienfaiteur reste à 10 €*

VII – Exposé de Monsieur Vincent DEPARIS de la DDT (direction départementale du territoire)

Depuis deux années maintenant, nos fiches de captures (domaine de l'état et domaine transféré) sont saisies par notre secrétaire pour faire un tableau général des prises par espèces et par mois puis transmis à la DDT (pour le domaine de l'état) ou Mr DEPARIS peut faire la synthèse. Les fiches de capture du domaine transféré sont remis à Madame ALLEE au conseil départemental.

Il nous explique l'importance de ces retours de fiches pour avoir une vue plus précise de la pression de pêche faite par les pêcheurs amateurs aux engins.

Il précise que le manque de recul sur cette interprétation (2 ans de coopération entre nous) interfère sur l'image globale de ces résultats.

Il nous présente les différents tableaux qu'il a ainsi réalisés et démontre que les prises sont plus nombreuses lorsqu'il y a un mouvement du niveau de l'eau. Il a fait ce travail sur les différents secteurs du département gérés par la direction des territoires (Loire amont, Loire aval, l'Authion, Le Louet, Le Layon, la Dive et le Thouet).

Il réalisera aussi ce travail pour le domaine transféré à partir de 2020.

Monsieur **Julien DUGUE**, chef du service environnement, eau et forêt à la DDT, nouvellement arrivé en Maine et Loire se félicite de cette coopération entre nous et souhaite mettre en place une entente de décision locale composée de tous les acteurs concernés du 49.

VIII – Intervention de Monsieur Daniel MARQUET (président de l'ADAPAEF d'Indre et Loire).

Monsieur **MARQUET**, sollicité par la FN ADAPAEF pour mettre en place une union de bassin concernant la Loire aval et ses affluents (d'Orléans à l'embouchure), cours d'eau côtiers bretons et vendéens ainsi que la Sèvre Niortaise nous explique les avantages d'une telle union pour défendre notre mode de pêche et nos droits envers les diverses attaques que nous subissons (ex : exclusion du COGEPOMI). Cette union doit servir de relais entre la base (les ADAPAEF et les instances départementales, nationales ou politiques). Il nous a fait parvenir un projet de statut (élaboré par **Raymond PERARD** voici quelques temps). Un représentant par ADAPAEF (Loire aval et affluents, côtiers bretons et vendéens et Sèvre Niortaise) sera désigné pour siéger au sein de cette union. **Yannick MALLET**, déjà surchargé de travail, a confié cette charge à Michel VEAUX

IX-Télécapêche.

Cet outil de saisi informatique mis en place voici deux ans et testé par quelques volontaires parmi nous ne se fera pas. Cette société n'ayant pas été retenue par nos hautes instances lors de l'appel d'offres.

Il faut donc repartir de rien et reconstruire tous un système, une base de données et un mode de recueil des dites données. Bref, 2 ans de perdus.

X-Site internet de La Maille d'Anjou

Monsieur Jacques MEUNIER qui a construit le site souhaite ne plus être le seul à le faire vivre, Messieurs Dominique GOURIER et Michel VEAUX se sont proposés à l'aider dans cette tâche.

Quelques changements de présentation, une nouvelle page de petites annonces sont les principales modifications faites à ce jour.

De plus, nous avons voulu avoir un hébergeur professionnel par sécurité, c'est la société « Atmosphère » qui se chargera de ce travail.

XI - Questions des adhérents

Panneautage de réserves

Une cartographie générale de toutes les réserves qu'elles soient annuelles, pluriannuelles ou temporaires a été faite en coordination avec la fédération départementale et peut être consultée sur internet. Cette cartographie remplacera dans de bref délais les panneaux de signalisation trop souvent vandalisés. Son principal avantage : une vue aérienne vaut mieux qu'un long descriptif donc moins d'erreur. Le pêcheur pris en flagrant délit ne pourra plus invoquer le manque de panneaux.

Qualité sanitaire des poissons en cas de pollution avec les cyanobactéries

Pas de danger mortel tant que l'on nettoie son poisson correctement et n'en manger que périodiquement.

Les A.O.T (autorisation d'occupation temporaire du territoire)

Le conseil départemental (domaine transféré) dispenserait de taxe tous les bateaux de moins de 9 m appartenant à un pêcheur amateur aux engins car une partie de notre cotisation lui revient déjà (demande de confirmation par écrit pour être sûr).

Pêche du silure en bateau

Le non-respect des règles élémentaires de navigation ne sont pas respectées en certain lieu notamment au THOURIEL lors d'un concours (vitesse excessive, mise en danger des pêcheurs par les vagues ainsi créées) Voir avec la police de l'eau.

XII – LES DECORATIONS DES PÊCHEURS

A – La médaille d'Argent de la Fédération a été attribuée à :

*Monsieur **Jacques MEUNIER** remise par Monsieur **Alain JAFRELOT**, président de la fédération départementale de pêche du Maine et Loire.*

B- Les diplômes d'honneur remerciant des pêcheurs pour les futures nombreuses années de pratique de la pêche aux engins ont distingués :

Monsieur **Alain PEGE**
Monsieur **Jacky NOEL**

C- Les bretelles de chanvre, tressées par « Vent d'Travers » et amenées, ho surprise, par le père Noel (Jacques LUCAS) ont été offertes à :

Monsieur **Daniel MARQUET** (président ADAPAEF 37)
Monsieur **Pascal JAFRELOT** (président fédé pêche du 49)

XIII – LE PENDANT ET L’APRES AG

A l’issue de cette assemblée générale, vers 12 h 30, **le vin d’honneur général a été offert par**

l’entreprise ACKERMAN de Saint Hilaire Saint Florent.

Un courrier de remerciement a été envoyé à Monsieur JACOB, responsable dans cette société

Le matin les épouses ont participées à un atelier floral préparé et mené de façon professionnel par Madame BARRAULT (centre de table en forme d’étoile pour les fêtes de fin d’année)

Un repas très convivial a été servi sur place à **69** convives grâce au service du traiteur de la POSSONNIERE et de nos épouses très efficaces pour nous épauler

Le Président de l’ADAPAEF PMA 49
Yannick MALLET

Le secrétaire de l’ADAPAEF PMA 49
Michel VEAUX